



Annexe

Organisation de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est organisée en huit directions, dont les directeurs forment, avec les membres du directoire, son comité exécutif, et en directions et entités directement rattachées au directoire.

1. La direction du pilotage, des méthodes et des outils (PMO)

La direction du pilotage, des méthodes et des outils est chargée de la coordination générale du projet et du suivi du programme, du contrôle du référentiel technique et de la gestion de configuration de l'ensemble du projet. Elle est garante de l'ensemble des configurations par rapport aux référentiels, quelle que soit l'entité à l'origine de leur établissement.

Elle comprend les directions et unités suivantes :

- **La direction du développement durable (DDD)** est chargée de l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets de la SGP et anime la démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Dans le domaine de l'environnement, elle assure les missions relatives à l'application de la réglementation et un rôle d'expertise technique. À ce titre, elle pilote en particulier la réalisation des dossiers requis au titre du code de l'environnement et du code forestier et veille à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des déblais, assurée par chaque Direction de Projet pour ce qui la concerne.

Elle réalise le bilan carbone et contribue à l'identification et à la mise en œuvre d'innovations bas carbone. Elle mène une veille réglementaire et une analyse comparative régulière des pratiques d'organismes publics en matière de RSE.

- **La direction du reporting (REP)** est chargée de la production et de l'analyse d'un reporting intégré sur les délais, les coûts et les risques du projet (rapport d'avancement périodique), en veillant à l'adéquation et la cohérence des données produites par les différents acteurs et en assurant la synthèse en lien avec la direction des finances et la direction des risques, de l'audit et du contrôle interne.

- **L'unité management de la qualité et outils (UMQO)** est chargée du dispositif de management de la qualité pour l'ensemble des activités de la SGP. Elle établit les documents d'organisation généraux identifiant les différents processus et leurs interfaces, ainsi que le corpus documentaire lié. Elle en assure le pilotage opérationnel et anime un réseau de correspondants qualité au sein de chaque entité et de responsables de processus.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information, le cas échéant en appui aux directions concernées pour les projets qui ne sont pas transverses. Elle assure le déploiement de la démarche BIM.

Elle anime également une cellule de retours d'expérience sur les enjeux majeurs à fin de partage dans l'entreprise.

Elle anime la gestion documentaire et est responsable de l'archivage.

- **L'unité synthèse programmatique (SPRO)** est dépositaire de l'ensemble des référentiels établis pour le projet. Elle en coordonne la mise au point et les mises à jour, en définit les modalités d'application et en assure la diffusion.

Elle coordonne les contrôles de conformité à ces référentiels, assure le suivi des écarts et met en œuvre les processus d'arbitrage pouvant être nécessaires pour les décider.

- **L'unité infrastructure et méthodes constructives (UIMC)** est chargée de l'assistance aux directions de projet pour les études techniques en matière de travaux souterrains. Elle prépare les séances et assure le secrétariat du comité des travaux souterrains, chargé de donner un avis sur la bonne adéquation des solutions techniques proposées par les maîtres d'œuvre ou les entreprises, au regard des enjeux financiers, de sécurité technique et de planning du projet.

Elle exerce un rôle d'appui technique dans le domaine des infrastructures (tunnels, gares, sites de maintenance, ouvrages d'art aériens, ouvrages divers) en phase de conception et en phase de réalisation.

Elle est chargée de l'élaboration et l'animation du référentiel technique des infrastructures, de la collecte des données de site quand celle-ci n'est pas pilotée en direct par une direction de projet, de piloter des thématiques transverses et de recherche et développement.

L'unité contribue plus particulièrement à la démarche de maîtrise des risques constructifs afin de sécuriser les choix techniques et peut aussi être amenée à piloter des expertises extérieures.

- **L'unité sûreté, sécurité, conformité (USSC)** assure l'expertise et l'assistance aux directions de projet en matière de sûreté, de sécurité et de respect de la réglementation du travail des chantiers, de sécurité incendie en gare et la réglementation liée à mise en service des ERP. Elle en contrôle la mise en œuvre. Elle est chargée de l'animation du dispositif de gestion de crise. Elle propose le plan de continuité de l'activité de l'établissement et veille à sa mise en œuvre.

Cette unité joue un rôle de second regard d'évaluation pour la définition des exigences de performance et de sûreté de fonctionnement (fiabilité, disponibilité, maintenabilité, exploitabilité, vulnérabilité, obsolescence) des infrastructures, gares et systèmes de transport ainsi que de la bonne prise en compte de ces exigences dans la conception, la réalisation et la qualification (commissioning) de ces ouvrages.

2. La direction des lignes (LGN)

La direction des lignes comprend l'ensemble des directions de projet et l'unité chargée de la maîtrise foncière et des interfaces ferroviaires.

Les six directions de projet sont chargées de réaliser chaque tronçon de ligne dans le strict respect du programme depuis les études préliminaires jusqu'à la mise en service de la totalité de la ligne, dans les coûts, délais et niveaux de sécurité et de performance attendus :

- **Direction de projet de la ligne 15 sud ;**
- **Direction de projet de la ligne 15 ouest ;**
- **Direction de projet de la ligne 15 est ;**

- **Direction de projet de la ligne 16 ;**
- **Direction de projet de la ligne 17 ;**
- **Direction de projet de la ligne 18.**

Chaque direction de projet orchestre la maîtrise d'ouvrage confiée à la SGP. Elle pilote les différentes actions des directions qui contribuent à la réalisation de chaque ligne. Elle s'assure de la bonne prise en compte dans la ligne des exigences de l'ensemble des directions, y compris celles relatives à l'exploitation et de maintenance. Elle veille en particulier à la bonne intégration des systèmes dans la ligne. Elle est responsable de l'établissement et de la tenue du planning de réalisation jusqu'à la mise en service.

Chaque direction de projet est organisée en plateau projet où sont regroupées des compétences participant à la maîtrise du projet, y compris celles provenant d'autres directions. Outre les effectifs propres à la direction de projet, sont présents sur ce plateau des collaborateurs qui lui sont fonctionnellement rattachés tout en étant placés sous la subordination hiérarchique de leur direction d'origine

Une note dédiée, annexée à la présente note, précise le périmètre des fonctions concernées ainsi que les modalités de fonctionnement opérationnel des plateaux.

L'unité chargée de la maîtrise foncière et des interfaces ferroviaires (UMFO) intervient pour la maîtrise foncière de l'ensemble des lignes et la gestion intercalaire des biens acquis avant leur libération pour les besoins des travaux. Elle coordonne, au travers des conventions cadres, les relations avec les concessionnaires et les propriétaires de réseaux enterrés, le pilotage direct relevant des directions de projet. Pour le compte des directions de projet et en lien avec elles, elle assure le traitement des demandes de permis de construire déposés par des tiers, avec, le cas échéant, l'assistance de la direction juridique et de l'unité infrastructure et méthodes constructives pour la définition des spécifications ou prescriptions techniques.

La direction est également chargée des relations avec les opérateurs ferroviaires des lignes en service, au titre des interconnexions et de la Mission de sécurité ferroviaire. Elle gère les conventions liées au plan de mobilisation des transports et assure le suivi de la réalisation de la ligne 14 sud sous la maîtrise d'ouvrage de la RATP.

3. La direction des systèmes de transport et exploitation (STE)

La direction des systèmes de transport et exploitation est chargée d'assurer la mise en œuvre des systèmes de transport du Grand Paris Express et leur cohérence.

Elle assure la préparation de la mise en service des lignes et, à cet effet, du transfert à l'exploitant / mainteneur. Elle gère à ce titre la relation avec IdFM, la RATP-GI et, lorsqu'ils seront désignés, avec les opérateurs de transport du Grand Paris Express.

Elle pilote le lien avec les gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'électricité pour assurer l'alimentation du réseau.

Elle pilote également les opérations liées au Grand Paris Numérique visant à déployer et commercialiser un réseau de fibre optique à haut débit, des services de communication électroniques pour les passagers, et à exploiter les autres opportunités de valorisation, comme celles des données, rendues possibles dans ce domaine par la réalisation du réseau.

Elle comprend les unités suivantes :

- **L'unité projets et systèmes (PSYS)** est chargée de la réalisation cohérente des systèmes des lignes et contribue à l'élaboration des évaluations des coûts à terminaison, des plannings et du suivi des risques de chacune des lignes. En coordination avec l'unité métiers systèmes (UMSY) et les directions de projet, elle pilote les marchés et travaux des systèmes géographiques (voie ferrée et caténaire, énergie HTBT/Traction et ventilation/désenfumage tunnel) et des centres d'exploitation et maintenance (CEM).

Elle réalise le déploiement des systèmes transverses dans la ligne. Elle s'assure de la bonne coordination des interfaces de ces marchés entre eux et avec les marchés systèmes transversaux. Pour les systèmes de transport, elle s'assure de la prise en compte par les directions de projet des contraintes d'exploitation, de maintenance, de sécurité et d'essais d'intégration. Pour les tronçons réalisés en conception-réalisations, l'unité pilote la part Système et CEM des marchés en s'intégrant dans le pilotage global assuré par chaque direction de projet.

- **L'unité métiers systèmes (UMSY)** gère les marchés systèmes transverses (matériel roulants et VMI, automatismes de conduite et commandes centralisées, courants faibles et les marchés cadres du périmètre des systèmes), assure le rôle de référent pour l'ensemble des métiers systèmes et s'assure de la bonne mise en œuvre du contrôle extérieur des études et travaux. L'unité pilote le lien avec les gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'électricité pour assurer l'alimentation du réseau. L'unité s'assure de l'application transversale par l'unité projets et systèmes des notes d'organisations chantiers, du reporting et de la remontée d'informations, ainsi que de la mise en place des règles de gestion de configuration et d'exigences, de planification, du BIM et des fiches d'interfaces génériques.

- **L'unité mise en service et sécurité (UMSS)** définit en lien avec les directions de projet la préparation à la prise en exploitation, au transfert en gestion technique, aux essais et à la mise en service commerciale des tronçons du Grand Paris Express. Elle s'assure vis-à-vis du mainteneur RATP-GI de la bonne définition et prise en compte par la SGP des expressions de besoin de maintenance et du soutien logistique intégré de l'ensemble des ouvrages, et réalise les études d'exploitation. Elle établit la politique de suivi des objectifs de sûreté de fonctionnement et de performance. Elle s'assure de la cohérence des essais entre les marchés systèmes et des essais d'intégration. Elle coordonne la réalisation des dossiers de sécurité et des autorisations nécessaires aux mises en services du système de transport. Elle gère les relations avec les services de secours et les services instructeurs de l'État en vue de l'obtention des autorisations nécessaires à la mise en exploitation des systèmes de transport.

- **L'unité centres d'exploitation et de maintenance (UCEM)** assure la cohérence technique et programmatique des sites correspondants. Elle assure le rôle de référent et d'expert métiers pour ces sites et en assure le contrôle extérieur des études et travaux. Elle élabore puis contrôle l'application des processus spécifiques aux centres d'exploitation et de maintenance en lien avec les directions de projet, UIRO et UMSS, en particulier sur la phase d'essais d'intégration, mise en service et transfert en gestion technique et en exploitation. Elle assure la cohérence du programme des sites

de maintenance avec les études d'exploitation et avec le schéma directeur de maintenance convenu avec RATP-GI, en coordination avec l'unité mise en service et sécurité.

- **L'unité relations IDFM, RATP-GI et opérateurs de transport (UIRO)** gère la relation avec ces entités. Avec l'assistance de DMC, elle met en place le conventionnement avec RATP-GI et avec IdFM, puis éventuellement avec les opérateurs de transport que ce dernier aura désignés, sur les principes de fonctionnement en vue du transfert en gestion technique et en exploitation.
- **L'unité numérique (UNUM)** propose et met en œuvre la politique de la SGP en matière de services numériques, et contribue au développement du très haut débit dans les territoires. A ce titre et en lien avec les directions de projet en tant que de besoin, elle conçoit puis assure la mise en œuvre et la commercialisation des systèmes numériques (fibre optique, téléphonie mobile, wifi, data centers, plateformes de données...) nécessaires, et identifie toute mesure conservatoire indispensable pour assurer le déploiement ultérieur de services numériques. L'unité définit et organise des modalités de valorisation de ces services et assure une veille prospective des opportunités de valorisation.

4. La direction des gares et de la ville (DGV)

La direction des gares et de la ville établit les programmes relatifs aux gares, aux espaces publics et aux projets urbains dont la SGP assure la maîtrise d'ouvrage et s'assure de leur mise en œuvre en veillant à leur qualité esthétique et urbaine à toutes les phases du projet. Lorsque la SGP n'est pas maître d'ouvrage, la direction des gares et de la ville conçoit et promeut des référentiels propres à assurer la bonne intégration du Grand Paris Express dans les territoires.

Elle est également en charge de l'ensemble des opérations de valorisation immobilière de la SGP.

Elle comprend les entités suivantes :

- **L'unité développement urbain (DEVU)** propose et met en œuvre la stratégie de valorisation du foncier de la SGP et développe des projets urbains cohérents à l'échelle des quartiers de gare.
- **L'unité espaces publics et intermodalités (UEPI)** contribue, dans le cadre du programme des pôles du Grand Paris Express qu'elle pilote, à la constitution des quartiers de gare et apporte des réponses techniques pour permettre à la SGP et à ses partenaires de réaliser des espaces publics de qualité support d'une intermodalité efficace conformément aux principes définis dans le référentiel des places
- **L'unité services et parcours voyageurs (USPV)** garantit, pour le compte des directions de projet, la qualité du parcours voyageur et la valorisation des espaces de transport en établissant le programme fonctionnel des gares et les programmes spécifiques, en s'assurant de l'insertion des composants transverses tout au long du parcours voyageurs (mobilier, information voyageur, etc.), ainsi que des systèmes spécifiques aux gares, en prenant en compte les problématiques d'accessibilité. Cette unité propose également la stratégie de déploiement des commerces et de la publicité sur le réseau et sur les chantiers.
- **L'unité architecture, création, design et culture (ACDC)** propose la stratégie d'identité des espaces du Grand Paris Express en veillant à leur qualité esthétique et urbaine. A ce titre et pour le compte des directions de projets, elle propose les principes et les prescriptions dans les domaines des aménagements et de l'architecture (ambition et qualité architecturale et paysagère des projets, qualité des aménagements -matériaux, sols, lumière, acoustique-, intégration des projets

artistiques,...). Elle contribue à leur portage stratégique et politique. Elle pilote également la programmation artistique et culturelle en phase chantier, en préfiguration du Grand Paris Express.

5. La direction des relations extérieures (DRE)

La direction des relations extérieures est chargée de la communication institutionnelle de l'établissement et de ses relations avec les élus. Pour le compte des directions de projets, elle coordonne l'information des riverains des chantiers, les actions de prévention des nuisances et le traitement de premier niveau des demandes d'information et des réclamations en gérant un guichet unique de relations avec les riverains. Elle est également chargée de la mise en œuvre de la politique de la SGP en matière de soutien à l'insertion professionnelle des publics en difficulté et d'emploi.

Elle développe le champ des relations extérieures au-delà des seuls territoires concernés par le GPE dans un objectif global de promotion du GPE et de développement de la notoriété de la SGP.

La direction des relations extérieures pilote et assure le suivi des actions relatives aux travaux du comité stratégique dont elle assure le secrétariat.

Elle comprend les directions et unités suivantes :

- **Les quatre directions des relations territoriales (DRT)** portent l'ambition du projet auprès des territoires, travaillent à une meilleure acceptation de ses contraintes en accompagnement des directions de projet tout en s'assurant du soutien des élus de ces territoires sur le long terme :

- **direction des relations territoriales secteurs Paris et Val-de-Marne ;**

- **direction des relations territoriales secteurs Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val d'Oise ;**

- **direction des relations territoriales secteurs Yvelines et Essonne ;**

- **direction des relations territoriales secteur Hauts-de-Seine.**

Les directions des relations territoriales accompagnent ainsi les différentes directions de projet dans la conduite effective des travaux, en assurant l'interface du maître d'ouvrage avec les différentes parties prenantes locales mais également en animant la concertation et l'information auprès des populations, de leurs associations et des acteurs économiques pour une bonne acceptabilité des chantiers et du projet.

Les directions des relations territoriales pilotent et sont garantes de la comitologie à différentes échelles : l'échelle macro avec l'animation du comité stratégique, l'échelle du tronçon avec les conférences de lignes, l'échelle de proximité avec les comités de pilotage (gares et pôles), les comités de suivi de travaux et les réunions de quartier

- **La direction de la communication (COM)** propose la stratégie et assure le pilotage en matière de communication externe de la SGP et du GPE sur les territoires en chantier et au niveau régional, national et international. Dans ce cadre, elle met en œuvre pour le compte de chaque direction de projet les actions de communication chantier. Elle s'assure de la cohérence globale des actions de la SGP en matière de communication externe et interne. Elle décline ses interventions au sein de chaque direction de projet. Elle est également au service de l'ensemble des directions notamment en termes de communication financière et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

- **l'unité riverains (URIV)** est chargée, pour le compte des directions de projet, de l'anticipation des nuisances des chantiers et de la conception et de la mise en œuvre de mesures de prévention et de d'accompagnement permettant de les rendre tolérées et d'assurer les retours d'expériences en la matière auprès de la direction des lignes en vue de les intégrer dans les cahiers des charges des prochains marchés.

L'unité riverains est chargée, en tant que point d'entrée, de la réception, de la qualification et du traitement de premier niveau de l'ensemble des demandes d'information et des réclamations des riverains particuliers et professionnels et des tiers, avec l'appui de la direction juridique et de la direction financière.

- **l'unité emploi et insertion professionnelle (UEIP)** est chargée des actions en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Elle développe et déploie des projets sur les territoires avec des entreprises titulaires des marchés de la SGP et auprès de l'écosystème de l'emploi qui recouvre le service public de l'emploi tant au niveau régional qu'avec les services d'accompagnement de proximité des villes impactées, des structures d'insertion par l'activité économique, les fédérations professionnelles, des organismes de formation ainsi que le tissu local des petites et moyennes entreprises.

Elle alimente le rapport RSE établi par la direction du développement durable, sur les thèmes de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

- **l'unité Jeunesse et Innovation Pédagogique (UJIP)** qui conçoit et diffuse des ressources et actions pédagogiques à destination de la communauté éducative afin de faciliter l'appropriation, auprès des jeunes générations, du projet et des enjeux liés à l'arrivée d'un nouveau réseau de transport en Ile-de-France, notamment en déployant le programme pédagogique des « Classes du Grand Paris Express ».

- **l'unité Fabrique de métro (FAME)** gère la Fabrique du métro, lieu qui donne à découvrir les futurs équipements du Grand Paris Express. La Fabrique a un double rôle : elle participe à la conception du GPE en permettant notamment de procéder à des tests en vraie grandeur et constitue également une vitrine pour faire connaître le projet.

L'unité travaille en étroite collaboration avec les différentes directions afin de faire évoluer les contenus et la scénographie du lieu au plus proche du projet. Elle organise des visites, des réunions et des évènements tels que des séminaires et portes ouvertes.

La direction des relations extérieures est également chargée du programme **Mémoires du Grand Paris Express** qui vise conformément aux dispositions du code du patrimoine relatives aux archives publiques à constituer les fonds d'archives historiques de la SGP en vue de leur mise à disposition du grand public et des chercheurs, à mettre en œuvre le programme d'archives orales filmées « genèse du Grand Paris Express » et animer le comité d'histoire de la SGP

6. La direction des marchés et du pilotage contractuel (MPC)

La direction des marchés et du pilotage contractuel procède à l'ensemble des achats de l'établissement, en veillant notamment à leur régularité au regard du droit de la commande publique, et appuie les gestionnaires des contrats dont elle a piloté la passation afin de veiller à la

préservation des intérêts de la SGP dans leur exécution. Elle gère les contentieux et les protocoles transactionnels afférents.

Elle comprend les directions suivantes :

- **La direction des achats (DHA)** propose une stratégie d'achats et d'allotissements, coordonne et appuie les services prescripteurs dans l'expression des besoins et la rédaction des documents de consultation, conçoit et réalise les opérations de sourcing des fournisseurs et conduit, en accord avec les objectifs de chaque direction commanditaire, les procédures d'achat et les négociations. Elle assure l'établissement et la mise à jour de la base fournisseurs, de la base marchés et de la base de prix. Elle assure le secrétariat de la commission d'examen des procédures des marchés (CEPM)

- **La direction du droit des marchés et des contrats (DMC)** comprend :

- un pôle comprenant les juristes en charge des marchés qui assure la régularité juridique des procédures d'achat ainsi que la qualité juridique des documents contractuels. Il valide juridiquement l'ensemble des contrats de la commande publique et gère les contentieux relatifs aux marchés. Il est chargé de la rédaction du guide des marchés et de la commande publique, de sa mise à jour et de son application. Il prépare, en lien avec STE, les conventions avec RATP-GI, IDFM et, le cas échéant, les futurs opérateurs de transport, relatives à la préparation et à l'organisation du fonctionnement du GPE en phase d'exploitation.
- Un pôle comprenant les contract managers qui propose la politique de gestion contractuelle et veille à sa mise en œuvre par les gestionnaires de marchés qu'il assiste. En liaison avec les directions prescriptrices il anime les comités de règlement des différends.

La direction des marchés et du pilotage contractuel comprend également une cellule transverse dont la responsabilité est d'assurer la définition et la mise en œuvre des actions transverses notamment les procédures, la qualité, les outils, les plans d'audits et la consolidation des retours d'expérience entre les différentes directions sur les modalités d'exécution des contrats.

7. La direction financière (FIN)

La direction financière est chargée du budget, du contrôle de gestion, du financement de la SGP et des activités financières spécialisées.

Elle comprend les entités suivantes :

- **La direction du budget et du contrôle de gestion (BCG)** anime le dispositif de contrôle de gestion et pilote la programmation budgétaire pluriannuelle (estimations à terminaison, quinquennal, infra-annuelle,...) en assurant la consolidation budgétaire ainsi que la production des états financiers et budgétaires, en lien avec les autres directions, notamment pour alimenter le reporting global du projet coordonné par la direction PMO.

- **L'unité gestion contractuelle et financière (UGCF)**, centre de service partagé consolidant l'ensemble des fonctions de gestionnaire administratif et financier de la SGP (back-office des marchés, contrats, conventions de financement...) en amont de la saisine de l'agence comptable.

- **L'unité activités financières spécialisées (UAFS)**, chargée des opérations de financement et de gestion de la trésorerie, des assurances et de la fiscalité.

Elle est également chargée :

- du contrôle administratif et financier, au travers de l'élaboration des procédures associées aux normes comptables, de leur mise en œuvre et, en lien avec la RAC et l'agence comptable, du contrôle interne associé ;
- des outils, méthodes et systèmes d'information de gestion, au travers du pilotage métier des SI de gestion, des référentiels et des reportings de la direction en lien avec la direction du pilotage, des méthodes et des outils.

8. La direction des ressources (RES)

La direction des ressources a pour mission d'apporter à l'établissement les moyens internes nécessaires à la réalisation de ses missions et de veiller au bien-être de ses collaborateurs.

Elle comprend les directions ou entités suivantes :

- **La direction des ressources humaines (DRH)** a pour mission de définir et de mettre en œuvre la politique RH en lien avec la stratégie de la SGP. Elle apporte à l'établissement les compétences internes nécessaires à l'accomplissement de ses missions en conduisant la politique de recrutement. Elle pilote la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la gestion des carrières des collaborateurs (capital humain). Elle définit et met en œuvre la politique de rémunération (en lien avec la GPEC). Elle administre le personnel. Elle veille au respect des dispositions légales et conventionnelles et gère les contentieux en matière de droit du travail. Elle anime le dialogue social et assure le fonctionnement des instances de représentation du personnel.
- **La direction de l'environnement de travail et de l'immobilier (ETI)** pilote les projets immobiliers de la SGP et s'assure de la qualité de l'environnement de travail des collaborateurs. Elle est chargée de la mise à disposition des moyens matériels et des locaux nécessaires à son activité. Elle s'assure également de la bonne exploitation, de la maintenance et la sécurité des sites où l'établissement est implanté.
- **La direction des systèmes d'information (DSI)** propose la stratégie générale et pilote les projets de systèmes d'information en lien avec PMO pour s'assurer de la prise en compte de tous les besoins ainsi que de la définition des process induits et de leur mise en œuvre opérationnelle. Elle définit l'architecture, fournit l'infrastructure, les outils informatiques et bureautiques. Elle s'assure du maintien en condition opérationnelle des applicatifs et de l'infrastructure. Elle veille à la sécurité de l'ensemble des systèmes d'information et de leur cyber-protection, en proposant la politique de sécurité des systèmes d'information et en veillant à sa mise en œuvre. Elle élabore et met en œuvre le plan de continuité informatique.
- **L'unité de la communication interne et de la conduite du changement (CICC)** propose et met en œuvre une stratégie et des actions qui visent à animer la vie de l'entreprise, créer du lien, développer la transversalité entre les collaborateurs et accompagner la transformation de l'entreprise. Elle conseille les directions et les collaborateurs qui souhaitent communiquer en interne et s'assure de la cohérence globale des actions de communication et de conduite du changement menées au sein de la SGP auprès de la Communauté du Grand Paris Express. Elle est en charge, en lien avec la direction des ressources humaines et la direction de la communication, de la définition et du déploiement de la marque employeur.

Sont directement rattachés au directoire :

- **La direction juridique (JUR)** s'assure, en les validant, de la légalité et de la régularité de l'ensemble des actes et des procédures de l'établissement, à l'exception des contrats de travail, qui relèvent de la direction des ressources, et des marchés et des contrats, qui relèvent de la direction du droit des marchés et des contrats.

Elle rédige, tient à jour et assure si nécessaire la publication des actes réglementaires de l'établissement, y compris le règlement intérieur et les délibérations du conseil de surveillance.

Elle gère les relations avec les juridictions, à l'exception des contentieux des marchés et des contrats relevant de la direction du droit des marchés et des contrats et des contentieux relatifs au personnel.

Elle conseille les collaborateurs de l'établissement en matière de déontologie.

Elle propose la doctrine de l'établissement en matière d'indemnisation des tiers (particuliers et professionnels) à raison des dommages de travaux publics et instruit et gère les réclamations complexes en complément de l'intervention de premier niveau de la direction des relations extérieures.

Elle assure le lien avec les collectivités territoriales pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

- **L'agence comptable (CPT)** exerce les attributions de comptable public résultant des dispositions du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique applicables à la SGP.

Elle reçoit l'ensemble des factures de l'établissement, contrôle la certification du service fait par l'ordonnateur, comptabilise les dépenses et les met en paiement.

Elle valide et comptabilise les titres de recettes émis par l'ordonnateur et en organise le recouvrement, le cas échéant en mettant en œuvre les moyens de recouvrement forcé, selon les modalités définies par la charte de recouvrement signée entre le directoire et l'agent comptable, ou en prépare les admissions en non-valeur en cas d'échec dans le recouvrement.

Elle prépare le compte financier de l'établissement (balance, compte de résultat, bilan, annexe), certifié par les commissaires aux comptes et approuvés par le conseil de surveillance, s'assure de la transmission à la DGFIP des éléments comptables contribuant à l'établissement du compte général de l'Etat et dépose le compte financier au greffe de la Cour des comptes.

- **La direction des risques, de l'audit et du contrôle interne (RAC)** conçoit et met en œuvre une démarche structurée de management des risques, d'audit et contrôle interne à l'échelle de la SGP et du projet, évalue périodiquement et de manière indépendante la performance de l'organisation et assure le suivi des recommandations établies en interne (plans d'actions issus des contrôles et audits internes) et en externe (plans d'action à la demande des tutelles ou répondant à des contrôles externes).

Elle assure le secrétariat du comité d'audit et des engagements.

Elle comprend trois unités :

- L'unité management des risques qui conçoit, déploie et anime le dispositif de management des risques de la SGP et du projet et pilote les démarches d'identification, d'évaluation qualitative et quantitative et de traitement des risques,
- L'unité audit interne programme, réalise et restitue les missions d'audit, notamment dans le cadre du plan d'audit interne annuel, qu'elle propose et met en œuvre.
- L'unité contrôle interne conduit les travaux relatifs au renforcement du contrôle interne des activités de la SGP ; elle anime un réseau de référents contrôle interne au sein des directions. Elle pilote les démarches en matière d'anticorruption et de conformité à la réglementation des process et des comportements. Elle s'assure de la protection des données personnelles, au travers du délégué à la protection des données.

- **La direction de la stratégie et de l'innovation (STI)** est chargée de formaliser le cap suivi par la SGP au travers du projet d'entreprise, qui explicite, tant vis-à-vis de l'interne que de l'externe, les ambitions, les priorités et les valeurs de la SGP, ainsi que les objectifs poursuivis et les modalités à mettre en œuvre pour les atteindre.

Elle entretient et anime la capacité d'évolution de l'entreprise et explore les opportunités nouvelles susceptibles de contribuer à la création de valeur en initiant leur déploiement.

Elle est en recherche continue d'alternatives et des meilleures pratiques permettant de faciliter l'adaptation de l'entreprise aux changements de contextes et l'atteinte d'objectifs nouveaux. Elle assure, au service des différentes entités de la SGP et de la performance globale de l'entreprise, l'animation de démarches innovantes et la mise en place d'expérimentations ainsi que de démarches d'optimisation. A ce titre, la direction de la stratégie et de l'innovation conduit, aux côtés des directions de projet, une mission transverse sur la valorisation des terres du GPE.

- **Le cabinet du directoire comprend :**

- **La direction de cabinet** chargée d'assurer un fonctionnement fluide des instances de gouvernance internes et externes de la SGP, en lien avec les partenaires institutionnels, au travers du secrétariat du conseil de surveillance, de la préparation, de l'instruction et du secrétariat du directoire et du comité exécutif et, en tant que de besoin, du suivi de la mise en œuvre des décisions du directoire. Elle intervient en appui de tous les services.
- **la direction des partenariats stratégiques**, chargée de développer les partenariats avec les acteurs publics implantés dans le Grand Paris. Elle intervient en appui, en tant que de besoin auprès de la direction des relations extérieures et de la direction des gares et de la ville ;

- **la direction des études économiques**, chargée de l'évaluation et du suivi socio-économique du projet du Grand Paris Express Elle intervient en appui de la direction des lignes pour les déclarations d'utilité publique et contribue à faire connaître en France et à l'étranger ses enjeux économiques en lien avec la direction des relations extérieures ;
- **le conseiller chargé des relations avec les partenaires économiques**, en lien avec la direction de partenariats stratégiques et de la direction des études économiques, s'attache à renforcer les liens avec le monde des entreprises afin de promouvoir le projet et les opportunités d'investissement qu'il offre. Il intervient, en tant que de besoin, en appui de la direction des achats, de la direction des relations extérieures et de la direction des finances.
- **Le médiateur**, intervient, en toute indépendance, sur les litiges ou les dysfonctionnements, sur demande des parties prenantes ou des tiers, dès lors qu'ils n'auraient pas trouvé, de leur point de vue, une réponse satisfaisante dans les décisions prises ou les actions réalisées par la SGP.